



United Nations Environment Programme

برنامج الأمم المتحدة للبيئة • 联合国环境规划署
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT • PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE
ПРОГРАММА ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ ПО ОКРУЖАЮЩЕЙ СРЕДЕ

Finance Initiative

Innovative financing for sustainability

Engagement du Secteur des Assurances en Faveur de la Protection de l'Environnement

Le secteur des assurances reconnaît que le développement économique doit être compatible avec de bonnes conditions de vie pour les populations et un environnement sain. Ne pas admettre cela c'est prendre le risque d'un accroissement des coûts sociaux, des coûts de protection de l'environnement et des charges financières. Notre secteur contribue beaucoup, conjointement avec les pouvoirs publics, les particuliers et les organisations, à la gestion et à la réduction des risques écologiques. Nous sommes résolus à travailler ensemble pour traiter des questions clefs comme la réduction de la pollution, l'utilisation rationnelle des ressources et les changements climatiques. Nous nous efforçons de trouver des solutions réalistes et durables.

1. Principes généraux relatifs à un développement durable

1.1 Nous considérons le développement durable, c'est-à-dire ce mode de développement qui permet de répondre aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures de faire face à leurs propres besoins, comme un aspect fondamental d'une saine gestion économique.

1.2 Nous estimons que la meilleure façon de parvenir à un développement durable est de permettre aux marchés de fonctionner dans un cadre réglementaire approprié, avec des instruments économiques performants. Les pouvoirs publics jouent un rôle directeur pour ce qui est de définir les valeurs et les priorités sur la longue période et de les faire respecter.

1.3 Nous considérons qu'un secteur des assurances puissant et proactif peut grandement contribuer à l'instauration d'un développement durable grâce à son interaction avec les autres secteurs économiques et les consommateurs.

1.4 Nous estimons que le savoir-faire et les techniques dont notre secteur dispose actuellement pour apprécier l'élément d'incertitude, déterminer et quantifier le risque et offrir une protection contre ce dernier sont des atouts majeurs pour maîtriser les problèmes relatifs à l'environnement.

1.5 Nous sommes sensibles au principe de précaution, reconnaissant qu'il n'est pas possible de quantifier certains risques de façon suffisamment financiers. La recherche est nécessaire pour réduire l'élément d'incertitude mais ce dernier ne saurait être totalement supprimé.



United Nations Environment Programme

برنامج الأمم المتحدة للبيئة • 联合国环境规划署
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT • PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE
ПРОГРАММА ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ ПО ОКРУЖАЮЩЕЙ СРЕДЕ

Finance Initiative

Innovative financing for sustainability

2. Gestion de l'environnement

2.1 Nous ferons en sorte qu'une attention accrue soit portée aux risques écologiques dans le cadre de nos activités de base qui comprennent la gestion des risques, la prévention des sinistres, la conception de produits, le règlement des sinistres et la gestion de biens.

2.2 Nous nous engageons à gérer les opérations internes et les biens corporels placés sous notre contrôle en prenant en considération les impératifs de protection de l'environnement.

2.3 Nous procéderons périodiquement à un examen de nos méthodes de gestion afin de tenir compte des faits nouveaux pertinents concernant la gestion de l'environnement dans le cadre de nos activités de planification, de commercialisation, d'information du personnel et de formation ainsi que dans nos autres activités de base.

2.4 Nous encourageons la recherche dans ces domaines et dans les domaines connexes. L'efficacité et le coût des mesures prises pour faire face aux problèmes environnementaux sont variables. Nous encourageons les activités de recherche qui permettent de trouver des solutions novatrices et efficaces.

2.5 Nous appuyons les produits et les services d'assurances qui favorisent une saine gestion de l'environnement grâce à des mesures telles que la prévention des sinistres et les clauses et conditions des contrats. Tout en satisfaisant aux exigences de sécurité et de rentabilité, nous nous attacherons à prendre en considération les impératifs de protection de l'environnement dans notre gestion des biens.

2.6 Nous procéderons régulièrement à des études environnementales internes et nous nous attacherons à définir des normes et des objectifs écologiques mesurables.

2.7 Nous nous conformerons à tous les règlements relatifs à l'environnement applicables aux niveaux local, national et international. De plus, nous nous efforcerons de définir et d'adopter les meilleures pratiques en matière de gestion de l'environnement. Nous aiderons nos clients, nos partenaires et nos fournisseurs à faire le même.

3. Sensibilisation du public et information

3.1 Sachant combien la confiance est importante dans le domaine commercial, nous nous engageons à partager les informations pertinentes dont nous disposons avec nos partenaires, notamment nos clients, nos intermédiaires, nos actionnaires, notre personnel et les autorités de tutelle. En agissant ainsi nous aiderons la société à relever les défis écologiques.



United Nations Environment Programme

برنامج الأمم المتحدة للبيئة • 联合国环境规划署
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT • PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE
ПРОГРАММА ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ ПО ОКРУЖАЮЩЕЙ СРЕДЕ

Finance Initiative

Innovative financing for sustainability

3.2 En dialoguant avec les pouvoirs publics et les autres entités, nous entendons contribuer à la mise en place d'un cadre plus efficace pour l'instauration d'un développement durable.

3.3 Nous nous emploierons, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, à promouvoir les principes et les buts énoncés dans la présente déclaration et espérons bénéficier du soutien actif du PNUE.

3.4 Nous encouragerons les autres sociétés d'assurances à souscrire à la présente déclaration. Nous nous engageons à partager avec elles nos données d'expérience et nos connaissances en vue de la généralisation des meilleures pratiques.

3.5 Nous emploierons activement à informer le public de nos activités relatives à l'environnement, nous ferons périodiquement le point sur la suite donnée à l'application de la présente déclaration et nous attendons de tous les signataires qu'ils fassent de réels progrès.